



loyer impaye AVRIL 2010 : quel recours ai-je ?

Par **mimi107**, le **16/12/2010 à 16:04**

bonjour,

Je viens de retrouver l'adresse d'un locataire qui est parti sans payer son dernier loyer (avril 2010), mais en ayant donné son préavis pour le mois de mai 2010. Puis-je l'obliger à tenir ses engagements en faisant appel à un huissier ?

merci de votre aide

Par **Laure11**, le **16/12/2010 à 18:28**

A quelle date avez-vous reçu le courrier recommandé AR vous informant du congé de votre locataire ?

Par **mimi107**, le **17/12/2010 à 09:48**

bonjour,

Merci de m'avoir répondu... fin mars 2010, mais il me disait qu'il laissait les lieux fin mai 2010.

Par **Domil**, le **17/12/2010 à 13:03**

Vous devez avoir la date exacte. Il doit payer les loyers et charges jusqu'à la fin du préavis de 3 mois (ou 1 mois selon le cas) SAUF si vous avez reloué entre temps, en sus du loyer et charges d'avril

Il doit les réparations (justifiées par devis ou factures) apparaissant à faire via l'EDL fait par huissier (puisque'ils ne sont pas venus, je pense, à l'EDL contradictoire)

Vous devez déduire le dépôt de garantie

Donc commencez par une LRAR de mise en demeure de payer la somme due (vous joindrez le décompte avec tout ce qu'il y a ci-dessus) et qu'à défaut, vous saisirez le tribunal d'instance (là vous les assignerez par huissier)

Par **mimi107**, le **17/12/2010** à **15:19**

merci beaucoup,

je vais leur adresser une lettre.

cordialement,

mimi